

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 299

Artikel: Une profession de foi de la Ligue suisse des femmes catholiques

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aussi bien certaines Associations d'ordre économique ont obtenu plusieurs représentants dans cette Commission? Car, 3 femmes sur 89 membres, — la proportion est véritablement par trop inégale!

La III^{me} Journée d'éducation à Neuchâtel.

Sous les auspices des trois Associations initiatrices: la Commission d'Education nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, la Fondation *Pro Juventute*, et la Société pédagogique romande (Section neuchâteloise), une série de conférences, suivies de discussions, aura lieu à Neuchâtel, à l'usage des professionnels de l'enseignement, des parents, des agents de l'œuvre sociale, et des amis des questions d'éducation, avec des travaux relatifs au grand thème: *Ecole, famille, et groupements de jeunesse*. Les *Journées éducatives* ont leur public assidu depuis 1923 à Lausanne et 1927 à Neuchâtel: retenons la date du samedi 9 février, qui sera celle de la III^{me} Journée d'éducation. Nous en publierons le programme dans notre prochain numéro.

La Petition fédérale pour le suffrage féminin

I. Une profession de foi de la Ligue suisse des Femmes catholiques

Comme toutes les autres grandes Associations féminines suisses, la Ligue suisse des Femmes catholiques avait été invitée à collaborer à cette pétition, mais a répondu négativement. Voici comment s'exprime à ce sujet l'organe officiel de cette Ligue, *La Femme catholique suisse* (nous traduisons de l'allemand):

« Nous repoussons le suffrage féminin, électorat et éligibilité, parce que la participation de la femme à la vie politique telle qu'elle s'accomplirait par l'exercice de ces droits ne correspond pas à l'idéal de la nature féminine, ainsi que nous la présente l'histoire de la création dans la Bible, soit l'histoire des peuples chrétiens. Lorsque Dieu a créé la femme en contraste avec l'homme, avec des qualités physiques et spirituelles particulières, il lui a aussi créé de la sorte des tâches différentes de celles de l'homme, qu'elle remplit d'abord au sein de la famille, et ensuite, dans des cercles plus étendus, en portant secours à ceux qui souffrent matériellement et moralement. Par son entrée dans la vie politique, la femme serait empêchée de remplir ces tâches spéciales; sa vie religieuse serait menacée, et la paix de la famille souffrirait des luttes de partis. Aussi, et pour autant que nous nous réclamons d'une égalité entre l'homme et la femme selon l'esprit du christianisme, nous repoussons avec d'autant plus de décision l'égalité absolue des deux sexes en relation avec l'accomplissement de leur tâche journalière.

« Nous ne méconnaissons pas que, dans certaines circonstances, l'exercice du droit de vote par la femme, à titre de travail auxiliaire et complémentaire, peut être mis utilement au service de la communauté. Les circonstances politiques, religieuses et sociales de certains Etats peuvent, dans certains cas, motiver l'emploi du vote des femmes, et même engager à le recommander.

« Mais, en Suisse, nos circonstances spéciales ne nous engagent pas à réclamer le droit de vote pour la femme:

« a) parce que les tâches de la femme dans la famille, dans les œuvres de bienfaisance, dans le travail social, en un mot dans la vie en dehors de la politique, sont si grandes et si nombreuses qu'elles exigent tout son temps et toute son activité;

« b) parce que c'est dans ce domaine justement que réside la partie essentielle de l'activité féminine pour le bien de la communauté, et que le bien de la communauté peut être demandé et obtenu sans suffrage féminin;

« c) parce que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les citoyens sont appelés beaucoup plus souvent aux urnes, et que, par conséquent, les inconvénients inhérents au suffrage féminin pour la femme elle-même et pour la famille sont encore beaucoup plus accentués de ce fait.

« 3. En revanche, nous sommes pleinement d'accord que la femme doit avoir le droit de faire valoir ses opinions dans les Commissions et corps constitués qui s'occupent d'éducation, de tutelle, d'assistance et de prévoyance sociale en général.

« C'est après avoir considéré tout ce qui précède que nous répétons que la Ligue suisse des Femmes catholiques ne demande ni

ne réclame le droit de vote, bien que celui-ci ne soit en lui-même nullement interdit pour une femme catholique. Mais lorsqu'il aura, malgré tout, trouvé accès en Suisse, ce que nous regretterions, nous engagerons les femmes catholiques à remplir fidèlement et de façon zélée leur devoir. »¹

LE COMITÉ DIRECTEUR.

Hélas!... il y aurait tant à dire, tant à redresser, tant à réfuter, qu'un numéro de notre journal n'y suffirait pas. Nos lectrices, d'ailleurs, répondront d'elles-mêmes à cette profession de foi, que, pour notre part, nous regrettons très vivement. Nous la regrettons parce qu'elle creuse à nouveau un fossé sur lequel nous espérons que le travail en commun pour la Saffa aurait jeté des ponts; parce qu'elle dénote une conception encore si complètement différente de celle qui devient de plus en plus la conception commune aux femmes de tous les milieux, que cela est vraiment désolant, quand nous pouvons travailler la main dans la main avec des féministes catholiques d'autres pays, d'Angleterre (et celles-ci sont infiniment plus catégoriques que bon nombre des nôtres dans certaines de leurs affirmations), de France, de Belgique, d'Italie, d'Autriche, d'Allemagne, d'Espagne... de nous savoir si séparées de tant de femmes de notre propre pays...

Consolons-nous, toutefois. Là aussi, le temps fera son œuvre, nous en sommes certaines. Quelques-uns des paragraphes de cette déclaration prouvent d'ailleurs que cette évolution a déjà commencé: laquelle des femmes catholiques organisées dans la Ligue aurait consenti à signer, il y a dix ou quinze ans, ce que le Comité responsable affirme maintenant relativement à la participation féminine à certains domaines de la vie publique, ou au vote féminin dans certains Etats? C'est un indice qui ne trompe pas et nous attendons avec confiance le terme de cette évolution.

Mais ce sur quoi nous tenons, en terminant, à attirer l'attention du Comité directeur de la Ligue, c'est sur la partie de sa déclaration que nous avons soulignée, et qu'ont d'ailleurs reproduite de nombreux quotidiens: « *lorsque, malgré tout, le suffrage féminin aura trouvé accès en Suisse, ce que nous regretterions, nous engagerons les femmes catholiques à remplir fidèlement et de façon zélée leur devoir.* » La Ligue ne connaît-elle pas certaine fable de La Fontaine sur le singe qui tirait les marrons du feu? et est-ce cette fonction de dupe qu'elle réserve ainsi généreusement aux femmes suisses de tous les milieux, de toutes les opinions politiques, et de toutes les confessions, qui sont à la brèche depuis vingt ans bientôt? Si tel était le cas, nous ne voudrions pas manquer de l'en remercier ici.

E. Gd.

II. Le travail commence

A GENÈVE.

L'Assemblée constitutive du Comité d'action genevois, qui prendra en main cette pétition a eu lieu le lundi 7 janvier, et a réuni un public très nombreux et enthousiaste, où se coudoyaient, avec des membres zélés de l'Association genevoise pour le Suffrage, des représentants des organisations féminines, masculines et mixtes les plus diverses. Toutefois, en raison de la période de vacances qui avait précédé cette séance, bon nombre des Associations invitées à une participation n'avaient pu déléguer que des observateurs: les partis politiques n'avaient pas encore fait connaître leur attitude, à l'exception du parti radical qui avait envoyé un refus, et du parti démocratique (libéral) qui avait chargé un de ses membres d'assister à titre personnel à la séance. En revanche, plusieurs hommes politiques socialistes, membres tant du Conseil National que du Grand Conseil genevois, avaient accompagné la nombreuse délégation du groupe des Femmes socialistes; et les Sociétés suivantes ont annoncé officiellement leur collaboration: Union des Femmes, Ligue de femmes suisses contre l'alcoolisme, Section genevoise de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, Société de Secours mutuels de l'Enseignement libre, Commission des Sections aînées de l'Espoir, Association antialcoolique du corps enseignant, Union des Syndicats, Groupe des Femmes socialistes, Amicale des maîtresses d'écoles enfantines, Section genevoise de la Société d'abstinence des employés de chemins de fer, Société suisse des Commerçants (section

¹ C'est nous qui soulignons. (Réd.)